

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 2 avril 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 16 avril 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14-Contrat entretien bâtiments municipaux
- 15-Projection ciné-parc Beauce Sartigan
- 16-Abat-poussière
- 17-Paiement heures cumulées
- 18-Demande d'autorisation exposition agricole
- 19-Dérogation mineure #DPDRL240016
- 20-Dérogation mineure #DPDRL240017
- 21-Dérogation mineure #DPDRL240018
- 22-Mandat rang 4 Sud
- 23-Embauche travaux communautaires
- 24-Adoption règlement 236-2024
- 25-Aide bâtiment pompier
- 26-Abrogation résolution 2024-04-103
- 27-Période de Questions
- 28-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS MUNICIPAUX

2024-04-112

Considérant que le conseil désire renouveler le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna et celui de ventilation du centre multifonctionnel;

Considérant que la firme Trottier réfrigération a fourni sa soumission de services pour les trois prochaines années;

Considérant qu'il y a une augmentation de 140\$ pour l'entretien du système de ventilation du Centre et de 234\$ pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna et de ventilation du Centre soit donné à la firme avec une augmentation de 140\$ pour le centre et d'une augmentation de 234\$ pour l'aréna.

15- PROJECTION CINÉ-PARC BEAUCE SARTIGAN

2024-04-113

Considérant que le conseil désire offrir des projections au ciné-parc cet été le 5, 12 et 18 juillet, 2, 16, 30 août et le 6 septembre;

Considérant que les dates et films suggérés sont : le 5 juillet (Kung Fu panda 4), le 12 juillet (Godzilla) et 18 juillet (SOS Fantôme);

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le ciné-parc sera ouvert le 5, 12 et 18 juillet, 2, 16, 30 août et le 6 septembre 2024.

16- ABAT-POUSSIÈRE

2024-04-114

Considérant que l'utilisation de l'abat-poussière sera essentielle dans les rangs cette année;

Considérant que l'an passé la firme Adrien Roy offrait l'abat-poussière à .3550\$/L;

Considérant que la soumission de la firme Adrien Roy offre .4160\$/ L en 2024 et .4200/ L en 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le renouvellement avec la firme Adrien Roy soit accepté à .4160\$/L pour 2024 et .4200\$/L pour 2025 pour l'achat d'abat-poussière.

17- PAIEMENT HEURES CUMULÉES

2024-04-115

Considérant que des employés municipaux ont des heures en banque;

Considérant que le conseil municipal a validé les heures effectuées par les employés de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les heures cumulés (banques) des employés municipaux soient payées pour le travail effectué.

18- DEMANDE EXPOSITION AGRICOLE

2024-04-116

Considérant que l'Exposition agricole de Beauce inc. a besoin d'une autorisation écrite de la Municipalité pour la vente d'alcool durant leur événement qui aura lieu du 7 au 11 août 2024;

Considérant que l'Exposition agricole de Beauce inc. demande le prêt du bloc sanitaire ainsi que du terrain près de l'aréna et différents autres bâtiments et équipements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'Exposition agricole de Beauce Inc. à vendre de l'alcool sur le site (terrain de l'aréna) lors de leur événement de la saison estivale 2024 soit du 7 au 11 août.

Que le conseil autorise aussi le comité de l'Exposition agricole de Beauce à utiliser le bloc sanitaire ainsi que le bâtiment no 2 et divers équipements pour leurs besoins.

19- DÉROGATION MINEURE #DPDRL240016

2024-04-117

Considérant la demande de dérogation mineure DPDRL240016 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 059 739, pour l'implantation d'un bâtiment;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.2 : « *un garage privé ou un abri d'auto contigu au bâtiment principal comme usage complémentaire à un usage résidentiel aux conditions suivantes : - superficie maximale : 80% de la superficie au sol du bâtiment principal...* »

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL240016 pour l'implantation d'un bâtiment sur le lot 5 059 739.

20- DÉROGATION MINEURE #DPDRL240017

2024-04-118

Considérant la demande de dérogation mineure DPDRL240017 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 142, pour l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour arrière;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.3 c) : «*sont permis dans les cours latérales : les bâtiments accessoires ou complémentaires à l'usage principal à pas moins de 1 mètre de lignes latérales du terrain en autant qu'aucune ouverture n'est prévue; dans le cas contraire, la distance est portée à 1,5 mètre...* » ;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL240017 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 5 060 142.

21- DÉROGATION MINEURE #DPDRL240018

2024-04-119

Considérant la demande de dérogation mineure DPDRL240018 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 417, pour le lotissement d'un garage;

Considérant que le règlement municipal à l'article 4.2 stipule que : un garage privé ou un abri d'auto contigu au bâtiment principal comme usage complémentaire à un usage résidentiel aux conditions suivantes : ...
- norme d'implantation : marge avant : celle du bâtiment principal;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL240018 pour le lotissement d'un garage sur le lot 5 060 417.

22- MANDAT RANG 4 S

2024-04-120

Considérant que le conseil désire entreprendre des travaux à un ponceau dans le rang 4 S;

Considérant que la municipalité a obtenu des offres de services pour ce projet;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Abénakis au montant de 56 401.71\$ plus taxes;

Considérant que les ingénieurs de la MRC Beauce-Sartigan ont validé les soumissions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le contrat soit octroyé à la firme Les Constructions Abénakis au montant de 56 401.71\$ plus taxes pour la réfection d'un ponceau dans le rang 4 Sud et que la dépense soit financée par l'utilisation de la réserve gravière et sablière..

23- EMBAUCHE TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

2024-04-121

Considérant qu'un citoyen doit faire 150 heures de travaux communautaires;

Considérant que le ménage de printemps et la préparation des différents sites pour l'été doivent être faits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'on emploie un citoyen pour effectuer 150 heures de travaux communautaires.

24- ADOPTION RÈGLEMENT 236-2024

2024-04-122

Considérant qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 236-2024 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 236-2024 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 236-2024, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 236-2024 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX AU TRONÇON 009 EN VUE D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT DE 361 429\$.

25- AIDE BÂTIMENT POMPIER

2024-04-123

Considérant que le conseil désire aider les pompiers pour améliorer les installations de la caserne;

Considérant qu'une expertise de la firme d'architectes Atelier D est nécessaire pour l'estimation des coûts reliés aux améliorations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme d'architectes Atelier D pour l'évaluation des travaux à la caserne de pompiers.

26- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-04-103

2024-04-124

Considérant les besoins manifestés par l'Exposition agricole de Beauce pour l'achat d'une remorque réfrigérée plus tôt cette année ont changé ;

Considérant que la résolution 2024-04-103 avait pour but d'avancer des sommes financières pour le projet d'achat d'une remorque réfrigérée;

Considérant que la résolution 2024-04-103 n'a plus raison d'être;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'abrogation de la résolution 2024-04-103.

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

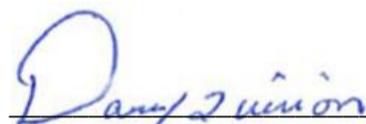
Aucune question n'a été posée

28- FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-04-125

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier